

Critères de choix des langues pour l'enseignement au Burkina Faso

Gérard KÉDRÉBÉOGO*

Résumé

L'école est en principe le produit de la société qu'elle est appelée à servir. Par conséquent, on se trompe en cherchant à résoudre les problèmes linguistiques de l'école en faisant abstraction du contexte social. C'est en prenant compte cette réalité sociale et en se fondant sur un certain nombre de principes directeurs que les critères de choix de langues proposés ici prennent une perspective plus large que le milieu scolaire. Le plan d'aménagement linguistique préconisé permet un plus grand rapprochement entre les populations, l'école et les autres institutions de l'Etat. Les enseignements sont modulés de sorte à réduire non seulement les déchets scolaires, mais à donner à l'apprenant les armes nécessaires à son implication dans la société quel que soit son niveau au moment de quitter l'école.

Mots-clés : Burkina Faso, médium d'enseignement, critères de choix de langue, politique et aménagement linguistique

Language Choice for Education in Burkina Faso

Abstract

The school is in principle the product of the society it is meant to serve. For that reason, it is a mistake to try to resolve language education problems while ignoring the general social context. Based on the social context of Burkina Faso and on a number of guiding principles, the language choice criteria that are proposed here takes a perspective that goes beyond the school and embraces the whole society. The language planning that is suggested is meant to bring the population closer to the school and the other State institutions. Teaching in mother tongues is organized in order to reduce school drop-outs and to empower students of all levels for their social insertion and implication when they leave school.

Keywords: Burkina Faso, medium of teaching, language choice, language choice criteria, language policy and language planning.

Introduction

Au Burkina Faso, comme dans les autres pays d'Afrique francophone, la vie nationale s'organise autour du français, langue officielle et, par conséquent, langue des institutions et en particulier de l'institution scolaire. A l'adresse de ces pays, et en ce qui concerne l'éducation scolaire, l'UNESCO a recommandé depuis 1953, l'utilisation des « langues vernaculaires » comme moyen d'accélérer

* CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina Faso.

la scolarisation universelle et d'améliorer le rendement de l'école. Le multilinguisme étant un trait caractéristique de la plupart des pays d'Afrique francophone, la mise en œuvre de cette recommandation s'est probablement heurtée au problème du choix de langues.

Cet article pose le problème de choix des langues pour l'enseignement scolaire au Burkina Faso et propose les critères qui doivent prévaloir dans un tel choix. L'école étant, en principe, le produit de la société qu'elle est appelée à servir, il nous semble vain de chercher à résoudre les problèmes linguistiques de l'école en l'isolant de son contexte social. De ce fait, la définition des critères de choix de langues, dans un contexte multilingue comme celui du Burkina Faso, doit prendre une perspective plus large que l'enseignement. Elle doit tenir compte du déficit de communication qui existe entre gouvernants et gouvernés et qui handicape l'implication et la participation de la plus grande majorité des citoyens. La définition des critères de choix ici suppose, d'une part, une bonne vision d'ensemble du patrimoine linguistique du pays et, d'autre part, l'existence d'une volonté politique qui s'est fixé des objectifs à atteindre. Autant que possible, nous motiverons les critères que nous allons proposer, tout comme les choix de langues seront fondés sur un nombre de principes directeurs.

Pour arriver à la définition des critères de choix de langues, nous brosserons d'abord le tableau de la situation des langues au Burkina Faso (le nombre de langues, leur poids démographique et leur configuration géographique). Nous présenterons, ensuite, la dynamique des langues (la coexistence des langues majoritaires et minoritaires, le bilinguisme) et l'état de leur description scientifique.

La situation des langues au Burkina Faso

Un point de vue largement répandu dans la littérature veut que les langues d'un pays soient considérées comme des ressources qui méritent d'être gérées comme les autres ressources naturelles dont ce pays dispose. En effet, la langue participe comme outil et support du développement économique, social et culturel dans un pays. La question est de savoir comment gérer rationnellement ces ressources que sont les langues nationales si l'on ne les connaît que de manière approximative.

Grâce aux travaux de l'atlas linguistique du CNRST, du Département de Linguistique de l'Université de Ouagadougou et de la Société Internationale de Linguistique (SIL), on peut dire aujourd'hui que la situation linguistique du Burkina Faso est relativement bien connue. Cependant, il subsiste encore beaucoup de zones d'ombres. L'Institut des Sciences des Sociétés (INSS), à travers le Département Linguistique et Langues Nationales, a élaboré un programme de recherche « Contact des langues et multilinguisme au Burkina Faso » dont l'ambition est de parvenir à une parfaite maîtrise de la situation linguistique du pays.

Le nombre de langues nationales au Burkina Faso

Qu'est-ce qu'une « langue » et qu'entend-on par « langue nationale » ? On peut définir simplement la langue comme un comportement social qui remplit à la fois la fonction communication et la fonction symbolique d'auto identification d'une communauté donnée. La langue dans sa totalité appartient, non pas à l'individu, mais à la communauté. Dans sa forme, elle peut connaître des divergences à l'intérieur même de la communauté, selon les régions, les groupes socioprofessionnels ou l'environnement linguistique immédiat. Quand la langue fluctue de cette manière, on parle de « variations dialectales » d'une même langue. La variation dialectale perturbe plus ou moins l'intercompréhension, mais ne l'empêche pas. L'intercompréhension est un des critères qui entre en ligne de compte dans la délimitation des langues. Elle peut cependant être subjective en ce sens qu'elle peut être le reflet des attitudes positives ou négatives qui existent entre groupes de locuteurs. Il existe, en effet, des situations où l'intercompréhension n'est pas réciproque.

En ce qui concerne le nombre des langues nationales au Burkina Faso, on parle généralement d'une soixantaine. L'imprécision du chiffre révèle un fait : on ne connaît pas avec certitude le nombre exact des langues nationales. Jusque-là, cette question ne semble pas faire l'unanimité parmi les linguistes.

DIALLO (2000), par exemple, parle d'une « cinquantaine » de langues. On ne sait pas comment il a abouti à ce nombre, mais là aussi l'imprécision du chiffre traduit une certaine réserve de la part de l'auteur. En incluant le français et d'autres parlers qui, de notre point de vue, ne sont pas des langues à proprement parler, BARRETEAU (2000) a établi un inventaire de 64 langues. L'inventaire de la Société Internationale de Linguistique (SIL) varie entre 63 et 71 langues. Cette fluctuation du nombre de langue montre que la SIL révisé son inventaire au fur et à mesure que ses connaissances de la situation linguistique du Burkina Faso s'améliorent. KEDREBÉOGO et YAGO (1982), à la fin des enquêtes de l'atlas linguistique, ont fait état de 60 langues. C'est d'ailleurs depuis ce temps que l'on a pris l'habitude de parler d'une « soixantaine » de langues au Burkina Faso. Suite à des enquêtes de vérification menées en 1993, Kedrebéogo n'a pu identifier que 59 langues nationales (voir annexe)¹. Des études plus approfondies pourraient aboutir encore à une révision à la baisse de ce chiffre. On pourrait, par exemple, être amené à reconsidérer le joore (zaoré) et le ya'an (yana) non pas comme des langues à part, mais comme des dialectes régionaux du moore. Le birifor pourrait également être considéré comme un dialecte du dagara. Au Niger, le sonrhai et le zarma constituent une seule langue : le sonhāi-zarma. Au Burkina, on pourrait donc mettre

¹ Lors de nos enquêtes à Yalگو en 1981, il nous avait été signalé la présence d'un petit groupe ethnique vivant aux abords de la Faaga à l'ouest de Yalگو (Sanmatenga) et parlant une langue que les Moose appellent koroboré. En raison de la saison hivernale, l'accès à ce groupe à l'époque n'était pas possible en véhicule. Pour avoir plus de précisions sur cette langue, nous sommes rendu sur les lieux en mars 1993 pour constater qu'il n'y avait personne. C'est en novembre 2007 que nous avons pu rencontrer des pêcheurs Koroboro (Koera boro) à Yalگو. Ils ne sont aux abords de la Faaga que le temps de la pêche. Ils ont effectivement une langue, le koeraciini qui est proche du marandé ou songociini. Les Koeraboro se disent Maliens originaires de Tombouctou. Ils ne vivent pas de manière permanente au Burkina Faso. Il est difficile, par conséquent, de compter le koeraciini parmi les langues nationales du Burkina.

ensemble le sonrhaï, le zarma et le maransé. Sauf si d'autres découvertes sont faites, cela réduit déjà le nombre des langues nationales à 54. Le nombre élevé des langues dans l'inventaire de la SIL vient justement du fait qu'elle compte pour 2, 3 ou 4 langues ce que KEDREBÉOGO et YAGO (1982) considèrent comme une seule langue. C'est par exemple le cas du toussian, du nuni, du karaboro, du bobo, du san et du bwamu comme on peut le voir au tableau ci-dessous :

Kedrebéogo et Yago	SIL
Toussian	Toussian du nord
	Toussian du sud
Nuni	Nuni du nord
	Nuni du sud
Karaboro	Karaboro de l'est
	Karaboro de l'ouest
Bobo	Madaré du nord
	Madaré du sud
San	Matya
	Maya
	Samo du sud
Bwamu	Bomu
	Bwamu
	bwamu -Cwi
	Bwamu-Laa Laa
6 langues	15 langues

La description scientifique ne doit certes pas occulter les divergences dialectales, mais celles-ci ne doivent pas non plus conduire à l'exagération la diversité linguistique.

Distribution géographique et poids démographique des langues

Dans la configuration spatiale des langues et dans leur poids démographique, il existe un grand déséquilibre, même si l'on ne dispose pas de statistiques officielles sur le nombre des locuteurs par langue.

Distribution géographique

Sur la base de la configuration spatiale des langues, on peut distinguer deux grandes régions au Burkina Faso : la région de l'Est qui couvre 29 provinces et la région de l'Ouest qui s'étend sur 16 provinces. La ligne de démarcation partirait à peu près de la province du Sourou et descendrait sur la province de la Sissili.

On dénombre 18 langues dans les 29 provinces de la région de l'Est et 41 dans les 16 provinces de la région de l'Ouest. La région de l'Ouest se présente donc comme un damier linguistique avec une mosaïque de petits groupes ethniques. Dans la région de l'Est, la même langue (par exemple le gulmancema, le fulfulde, le moore) peut couvrir plusieurs provinces. Par contre dans la région de l'Ouest, on peut compter jusqu'à 6 langues à l'intérieur de la même province. C'est le cas, par exemple, des provinces du KénéDougou, de la Comoé ou du Houet.

Poids démographique des langues

Même s'il n'existe pas de statistiques officielles sur le poids démographique des langues nationales, on sait que le nombre des locuteurs (natifs et non natifs confondus) varie considérablement d'une langue à l'autre. On a des langues comme le Sillanka (Sanmatenga), le biali (Kompienga), le jekunan, le sama et le samoe (Léraba) dont le nombre de locuteurs ne dépasse guère un millier de personnes. Selon le recensement administratif du Département de Pensa, le sillanka, en 1989, ne comptait que 780 locuteurs. Ces langues minoritaires ont généralement un territoire qui se limite à 1, 2 ou 3 petits villages. A côté de ces « petites » langues, il y a des langues comme le fulfulde, le bobo, le san ou le gulmancema qui sont parlées par plusieurs centaines de milliers de personnes et dont les territoires sont relativement plus vastes. Il est connu que le moore est parlé comme première langue par au moins la moitié de la population burkinabè et que son territoire couvre 16 provinces.

Au recensement général de la population de 1985, il était posé la question suivante : « quelle langue parlez-vous couramment en famille ». Sur la base des réponses à cette question, 23 langues nationales ont été identifiées avec le pourcentage des locuteurs de chaque langue. A partir de ces données, nous avons fait des estimations sur le poids démographique des 23 langues nationales qui ont été identifiées et de l'ensemble des 36 autres langues qui n'ont pas été identifiées. Nos estimations se présentent comme au tableau I ci-dessous.

Etant donné la confusion qui existe souvent entre les notions de « langue », de « dialecte » ou même de « groupe ethnique », ces chiffres qui ne sont que des estimations doivent être considérés avec la prudence qui sied en sciences sociales et humaines. Ce qui importe le plus ici, ce n'est pas la précision mathématique des chiffres, mais plutôt l'ordre de grandeur que ces chiffres établissent entre les langues et cet ordre de grandeur nous semble assez proche de la réalité du terrain. On a vite indexé la vétusté des données du recensement de 1985 en arguant qu'elles sont dépassées et qu'elles ne correspondent plus à la réalité. Nous concédons que les données de 1985 sont dépassées, mais cela ne change en rien l'ordre de grandeur qui existe entre les langues. Même lacunaires, ces données sont, à notre connaissance, les seules sources disponibles permettant d'estimer le poids démographique des langues nationales. Nous avons découvert plus tard que LOMPO et KANO (1993 : 30) avaient travaillé sur ces mêmes données. Il est intéressant et rassurant de constater que nous sommes parvenus pratiquement aux mêmes résultats.

Tableau I. Poids démographique des langues nationales du Burkina Faso selon les données du recensement de 1985 (Population : 7 964 705 habitants).

Langues	Locuteurs	%	Pop rurale	%	Pop urbaine	%
1. Moore	3 997 741	50.19 %	3 446 287	48.98 %	551 454	59.36%
2. Fulfulde	769 490	9.66 %	739 770	10.51 %	29 720	3.19 %
3. Gulmancema	445 635	5.72 %	440 092	6.25 %	15 543	1.67 %
4. Bisa	283 892	3.56 %	262 708	3.73 %	21 184	2.28 %
5. Dagara	245 452	3.08 %	236 612	3.36 %	8 840	0.95 %
6. Jula	209 197	2.62 %	99 499	1.41 %	109 698	11.80 %
7. Lyele	192 123	2.41 %	178 849	2.54 %	12 274	1.32 %
8. San	186 337	2.33 %	161 318	2.29 %	25 019	2.69 %
9. Bobo (madaare)	178 469	2.24 %	142 882	2.03 %	35 587	3.83 %
10. Bwamu	170 320	2.13 %	164 260	2.33 %	6 060	0.65 %
11. 'Lobri	150 143	1.88 %	144 715	2.05 %	12 274	1.32 %
12. Meeke	134 654	1.69 %	122 519	1.74 %	12 135	1.30 %
13. Senufo	113 347	1.42 %	110 037	1.5 %	3 310	0.35 %
14. Nuni	94 039	1.18 %	91 583	1.30 %	2 476	0.26 %
15. Tamaashaq	73 528	0.92 %	72 265	1.02 %	1 263	0.13 %
16. Kasim	71 457	0.89 %	58 032	0.82 %	13 425	1.44 %
17. Cerma	45 442	0.57 %	34 550	0.49 %	10 892	1.17 %
18. Dogon	26 315	0.33 %	24 934	0.3%	1 381	0.14 %
20. Seme	14 553	0.18 %	13 007	0.18 %	1 546	0.16 %
21. Wunye	13 855	0.17 %	12 804	0.18 %	1 051	0.11 %
22. Kusa'al	11 108	0.13 %	11 045	0.15 %	63	0.00 %
23. Sisali	7 664	0.09 %	7 619	0.10%	45	0.00 %
24. Minianka	1 628	0.02 %	1 416	0.02 %	212	0.02 %
Autres LN non identifiées	449 322	5.64 %	425 283	6.04 %	24 039	2.58 %
Ensemble LN	7 909 425	99.73 %	7 014 829	99.70 %	894 596	96.30 %
Français	23 970	0.30 %	5 115	0.07 %	18 855	2.02 %
LAE non identifiées	28 247	0.35 %	14 498	0.20 %	13 749	1.48 %
Autres LE non identifiées	3 063	0.03 %	1 334	0.01 %	1 729	0.18 %
	7 964 705	100 %	7 035 776	88.33 %	928 029	11.66 %

Source : INSD, Recensement général de la population, 1985.

LN = langue nationale ; LAE = langue africaine étrangère ; LE = langue étrangère non africaine.

La population du Burkina Faso est passée de 7 964 705 en 1985 à 12 300 000 d'habitants en 2001 (Atlas de l'Afrique 2001 : 27). Sauf cas de force majeure, on peut supposer que chaque langue nationale, dans les mêmes proportions, a vu s'accroître le nombre de ses locuteurs. Il est donc possible d'actualiser le nombre de locuteurs de chaque langue identifiée et de l'ensemble des langues non identifiées en appliquant le taux de croissance annuel qui est de 3 % environ (voir annexe).

Tableau II. Comparaison des estimations de Lompo et Kano et Kedrebéogo.

Langues	Estimations de Kedrebéogo (1995 : 7)	Estimations de Lompo et Kano (1993 : 30)
Bisa	3.56 %	3,58 %
Bobo	2.24 %	2,35 %
Bwamu	2.13 %	2,25 %
Dafing/marka	1.69 %	1,70 %
Dagara	3.08 %	3,10 %
Fulfuldé	9.66 %	9,72
Gulmancema	5.72 %	5,76%
Jula	2.62 %	2,64 %
Kasim	0.89 %	0,90 %
Lobiri	1.88 %	1,89 %
Lyélé	2.41 %	2,41 %
Mooré	50.19 %	50,54 %
Nuni	1.18 %	1,10 %
San	2.33 %	2,05 %
Sénoufo	1.42 %	1,43 %
Tamaasheq	0.92 %	0,92 %

Le recensement de 1985 a identifié seulement 23 langues nationales. Cela implique sans doute que ces langues sont les plus connues et probablement aussi les plus employées par les populations. Quand leurs langues ne sont pas bien connues, les minorités linguistiques peuvent trouver plus commode de déclarer la langue majoritaire qu'elles comprennent et utilisent couramment comme étant la leur. Dans la région de l'Est, par exemple, les Yaamba (Yana) et les jaoose (Zaossé) peuvent déclarer qu'ils parlent le moore en famille². Les Moba et les Berba peuvent aussi se déclarer locuteurs du gulmancema³. Les Sillanko et les Koromba du Yatenga et du Sanmatenga peuvent trouver plus commode de déclarer le moore⁴ comme étant la langue qu'ils parlent en famille.

Les 23 langues qui ont été identifiées par le recensement de 1985 sont parlées par 93,41 % de la population et les 36 « autres langues nationales non identifiées » par 5,64 %. L'ensemble des langues nationales serait parlé par 99,05 % de la population, ce qui implique que les 0,95 % de la population restante parlent des langues étrangères non identifiées, à part le français.

En actualisant les données du recensement de 1985, on peut ranger les 59 langues nationales en 4 catégories A, B, C et D selon leur poids démographique :

² Cela d'autant plus les Yaamba et les jaoose se considèrent comme étant des Moose.

³ Le moba et le biali sont linguistiquement proches du gulmancema.

⁴ La plupart des Koromba du Yatenga a effectivement abandonné le koronfe au profit du moore et tous les Sillanko parlent effectivement le moore comme L2.

Tableau III. Catégories de langues.

Catégorie	Nombre de locuteurs	Nombre de langues	%
A	Moins de 100 000	43	71,18 %
B	Plus de 100 000 mais inférieur à 1 million	14	25,42 %
C	Au moins 1 million	1	1,69 %
D	Plus de 1 Million	1	1,69 %

Ce réajustement ne change rien au fait que la plupart des langues nationales au Burkina Faso (71,18 %) sont des langues minoritaires ayant chacune moins de 100 000 locuteurs. FERGUSON (1966) utilise 3 variables (statut, fonction et poids démographique) pour distinguer à l'intérieur d'un pays ce qu'il appelle « langue majoritaire » (major language), « langue minoritaire » (minor language) et « langue à statut spécial » (language of special status).

Dans un Etat, une langue est minoritaire lorsqu'elle « est parlée tout au plus par 25 % de la population, soit par plus 5 % de la population, soit par plus de 100 000 personnes »⁵.

Par contre, une langue est dite majoritaire dans un Etat lorsqu'elle présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- elle est parlée comme première langue par 25 % de la population ou par plus de un million de personnes ;
- elle est employée comme langue officielle ;
- elle est la langue d'éducation pour plus de 50 % des diplômés de l'enseignement secondaire.

Selon toujours Ferguson, une langue à statut spécial est celle qui n'entre pas dans les deux catégories précédentes mais qui est employée de la manière suivante :

- elle est largement utilisée comme langue de la religion ;
- elle est largement utilisée comme langue de la littérature ;
- elle est généralement enseignée comme matière dans les établissements secondaires ;
- elle est utilisée comme lingua franca par un grand nombre de personnes dans le pays ;
- elle fonctionne comme langue majoritaire pour une tranche d'âge de la population.

Si l'on s'en tient rigoureusement aux critères de Ferguson, le profile sociolinguistique du Burkina Faso se présenterait de la manière suivante :

- 3 langues majoritaires : moore, fulfulde et français⁶ ;
- 14 langues minoritaires (dont le nombre de locuteurs est supérieur à 100 000 et inférieur à 1 million de personnes) ;

⁵ Traduction libre de « a minor language is spoken as a native language by no more than 25 % of the population and by either more than 5 % or more than 100,000 people ».

⁶ En termes de poids démographique, le jula devrait normalement faire partie des langues majoritaires.

- 2 langues à statut spécial : le français et le jula ;
- 43 « petites » langues minoritaires (dont le nombre de locuteurs est inférieur à 100 000 personnes).

Les langues nationales présentent donc un déséquilibre dans leur poids démographique et dans leur configuration spatiale. L'histoire du peuplement du Burkina Faso et les systèmes d'organisation sociopolitique des différentes communautés linguistiques peuvent expliquer cette situation (KEDREBÉOGO, 2003 : 68). Ce déséquilibre a un impact sur la dynamique des langues et, en particulier, sur le bilinguisme au Burkina Faso.

La situation du bilinguisme

Il convient tout d'abord de clarifier les concepts. On parle de « multilinguisme » quand des communautés de langues différentes vivent ensemble à l'intérieur d'une entité politique (HOFFMAN, 1991 : 157). Dans ce sens, le Burkina Faso est un Etat multilingue. Le « bilinguisme » est le fait de l'individu qui parle au moins 2 langues (HOFFMAN, op.cit. et MACKEY, 1970 : 555). Le bilinguisme suppose toujours une situation de contact de langues mais le bilingue n'a pas forcément le même degré de compétence dans les langues qu'il parle. Du fait de la mobilité des personnes et des échanges qui existent entre les différentes communautés, le bilinguisme est en général un trait caractéristique des Etats multilingues. Au Burkina Faso, on peut dire que le bilinguisme devient de plus en plus un mode de vie normale pour la population burkinabè. Aucun groupe ethnique, en effet, ne se trouve isolé du fait de la diversité linguistique ou du fait d'une quelconque barrière de langue. Dans l'histoire de ce pays, on ne connaît pas de cas de conflit où la langue serait la cause première. Tout laisse à croire, au contraire, que les différents groupes ethniques ont tacitement développé des stratégies de gestion non conflictuelle de la diversité linguistique. Une de ces stratégies est le jeu verbal de la parenté à plaisanterie qui implique pratiquement tous les groupes ethniques vivant au Burkina Faso, une pratique sociale qui garantit non seulement la cohabitation pacifique, mais aussi le brassage et la solidarité entre les différents groupes ethniques. Le ciment de l'unité nationale se trouve plus dans ces pratiques sociales que dans la langue officielle qui est plutôt la cause du clivage social actuel.

La mobilité des hommes qui s'est accru grâce au développement des moyens de transport et de communication a certainement contribué au renforcement du bilinguisme au Burkina Faso. Cependant, la situation du bilinguisme varie selon la configuration spatiale des langues. L'enquête sociolinguistique réalisée dans le cadre de l'atlas linguistique de Haute Volta en 1981 a montré le monolinguisme comme étant un trait dominant dans la région de l'Est, tandis la région de l'Ouest se caractérisait par un fort taux de bilinguisme. Dans la région de l'Est où la configuration linguistique est relativement simple, le bilingue est soit une personne qui appartient à un groupe minoritaire, soit une personne qui a voyagé et qui a séjourné pendant un certain temps hors de son environnement linguistique habituel. Quand un Moaaga de Boké (Passoré) ou un Gulmance de Bilanga (Gnagna) parle le jula ou le baoulé, on peut être certain que cet individu a voyagé et séjourné loin du Moogo et du Gulmu, très probablement en Côte d'Ivoire.

Il est un fait qui se vérifie partout dans le monde : dans un pays multilingue, le rapport de force entre les langues (majoritaire/minoritaire) et le besoin de mobilité sociale et économique sont les facteurs qui conduisent généralement les membres du groupe minoritaire à apprendre la langue du groupe majoritaire. Au Canada, par exemple, les Esquimaux dont la langue est l'inuit ont plus intérêt à apprendre l'anglais ou le français que les autres Canadiens n'ont intérêt à apprendre l'inuit. Au Burkina Faso, les Sillanko qui vivent en contact avec les Moose et les Fulbe ont plus besoin d'apprendre le moore et le fulfulde. Par contre, les Moose et les Fulbè, sans doute à cause de leur poids démographique, économique et culturel, ne trouvent pas un grand intérêt à apprendre le sillanka. On peut dire la même chose pour toutes les minorités linguistiques de la région de l'Est (i.e. les Berba, les Dogons, les Kusase, les Maransé, les Moba, les Sonrhaï, etc.). Dans la région de l'Ouest, le taux du bilinguisme est généralement plus important chez les individus. Ce bilinguisme, contrairement à ce que d'aucun pensent, ne se limite pas aux adultes mais s'étend aux enfants. La seule nuance à faire se situe au niveau de la performance dans la seconde langue, en l'occurrence le jula. Les adultes étant socialement plus mobiles, il est normal que leur performance dépasse celle des enfants. Deux individus avec la même compétence dans une même langue n'ont pas forcément la même performance. La compétence, on le sait, précède toujours la performance.

Schématiquement, le bilinguisme au Burkina Faso se présente sous la forme suivante : $L1 + \{Lm, Fr\}$.

En d'autres termes, outre sa première langue (L1), le bilingue parle soit la langue dominante ou la « lingua franca » (Lm) de son milieu, soit le français (Fr), ou les deux. Dans la région de l'Est, Lm est l'une ou l'autre des langues dominantes : le fulfulde, le gulmancema, le moore, etc. Dans la région de l'Ouest, par contre, Lm sera presque toujours le jula. Le français est essentiellement un phénomène urbain. Selon l'enquête démographique de 1985, 78.66 % des « francophones » sont en zone urbaine et 21.33 % en zone rurale. C'est donc surtout dans les zones urbanisées que le français apparaît le plus dans le répertoire du bilingue non scolarisé.

La plus grande majorité des Burkinabè utilisent les langues nationales dans leurs interactions quotidiennes. Quels sont donc la place et le statut de ces langues dans le système institutionnel national ?

Le statut et fonctions des langues nationales

En matière de politique linguistique, le Burkina Faso pratique, à l'instar de la plupart des Etats d'Afrique « francophone », une politique d'accommodation. On fait ce qu'il faut pour être politiquement correct, mais on est frileux devant toute action qui tend à remettre en cause le monopole que détient le français en tant que langue officielle. Contre toute logique, la vie nationale s'organise autour d'une langue qui est inaccessible à la plus grande majorité des citoyens. Les Etats d'Afrique « francophone » semblent d'ailleurs plus préoccupés de leur prestance au sein de la Francophonie que de la gestion de leurs langues « nationales » surtout quand celles-ci ne semblent poser aucun problème de société.

Certes, des efforts sont faits pour l'utilisation des langues nationales dans le système d'éducation de base formelle et non formelle. Cependant, en matière de politique linguistique, l'impression qui se dégage est que la valorisation des langues nationales est plus affaire des ONG et des Associations que des pouvoirs publics. Tant que les langues nationales n'auront pas des fonctions valorisantes dans une politique linguistique d'ensemble, on peut craindre que les efforts pour leur promotion n'aboutissent pas aux résultats escomptés. A quoi sert-il de savoir réfléchir, lire, écrire et calculer en langue nationale si cela ne permet pas à l'individu d'exercer pleinement les droits fondamentaux que la Constitution lui reconnaît ?

Une des causes de la léthargie des politiques linguistiques en Afrique, selon BAMGBOSE (1991), tient à la diversité linguistique. Pour beaucoup, la politique linguistique implique le choix d'une seule langue, ce qui compromettrait l'unité nationale. Pourtant, la diversité linguistique est aujourd'hui perçue comme une richesse pour l'humanité, même si sa gestion est un défi à relever. L'union ou la division, comme le souligne FISHMAN (1968), est plus liée à des positions idéologiques qu'à des faits de langue en tant que tels. En effet, des différences minimales peuvent être exacerbées, tout comme des différences importantes peuvent être minimisées, voire complètement ignorées.

En matière de politique de langue, les lois linguistiques au Burkina Faso se limitent, à notre connaissance, aux 6 textes suivants :

- l'article 1 de la Constitution qui prohibe « les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la langue » ;
- l'article 35 de la Constitution qui reconnaît, à côté de la langue officielle (le français), les langues nationales et prévoit que « la loi fixe les modalités » de leur « promotion et officialisation » ;
- l'article 18 de la loi 15/94 du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso qui autorise, implicitement l'emploi des langues nationales ;
- la loi n° 013/96/ADP portant loi d'orientation qui dit que les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales, arrêté n° 131 du 3 octobre 1991 portant organisation de la Direction générale de l'Institut national d'alphabétisation, chargé de la promotion des langues nationales par l'alphabétisation des adultes.
- l'article 7 du décret n° 95-306/PRES/PM/MCC portant cahier des missions et charges des radiodiffusions sonores et télévisuelles privées au Burkina Faso. Au terme de cet article « Toute station de radiodiffusion sonore ou télévisuelle devra à travers ses programmes contribuer à la promotion de la culture et des langues nationales.

Tous ces textes sont de portée générale et ne confèrent aucun statut particulier aux langues nationales. N'étant ni contraignants, ni engageants pour le gouvernement, ces textes ne peuvent apporter aux langues nationales le support juridique indispensable à leur pleine reconnaissance et à leur valorisation. Cette absence d'un statut juridique clairement défini est un facteur qui fragilise les langues nationales

et les condamne à évoluer en marge du système institutionnel national. N'ayant droit de cité que dans les domaines peu prestigieux (la famille, le système non formel et informel de l'éducation et l'alphabétisation des adultes), les langues nationales seront toujours en déphasage avec la société qui avance de plus en plus dans la modernité. Tant que la langue officielle occupera tous les espaces de la communication et sera la seule langue qui donne accès au pouvoir (social, économique, politique et culturel), les langues nationales tomberont progressivement en désuétude et, à terme, disparaîtront.

Ces textes ont néanmoins le mérite d'exister et ont surtout l'avantage de laisser une certaine liberté d'action aux promoteurs des langues nationales et aux partisans de leur introduction dans l'enseignement. Devant l'impossibilité matérielle d'introduire toutes les langues dans l'enseignement, on est amené à faire des choix. Dans un contexte multilingue, il importe que les gens comprennent que le choix d'une ou de plusieurs langues est un passage obligé pour mieux servir l'ensemble de la communauté et non un choix contre les locuteurs des autres langues.

La question du choix des langues d'enseignement

Nous l'avons dit, il est vain de chercher à résoudre les problèmes linguistiques de l'école burkinabè en l'isolant de la société. Par conséquent, le choix des langues dont il est question ici doit prendre une perspective plus large que l'enseignement scolaire. Ce choix doit accompagner et améliorer les schémas de communication déjà existant pour renforcer la cohésion sociale et améliorer le fonctionnement des institutions et, en particulier, de l'institution scolaire. La politique linguistique dans un contexte multilingue, a le plus de chances de réussir si elle qui prend résolument une option pluraliste et si elle se fixe comme objectif de renforcer l'unité dans la diversité. Par contre, celle qui vise coûte que coûte l'homogénéité par le nivellement linguistique est vouée à l'échec. A ce propose, l'expérience des Etats de l'ex Union Soviétique, les revendications identitaires et le regain d'intérêt pour les minorités linguistiques en Europe sont des exemples instructifs qui devraient nourrir la réflexion.

La langue d'enseignement est importante parce qu'elle peut déterminer le succès ou l'échec scolaire. C'est pour cela que, depuis 1953, l'UNESCO a recommandé l'introduction des « langues vernaculaires » dans l'enseignement. L'idéal voudrait que chaque enfant bénéficie d'un enseignement dispensé dans sa première langue. En réalité, ce qui est important et ce qui est recherché est un enseignement dispensé dans un médium (L1, L2 ou L3) déjà familier à l'enfant. Pour des raisons évidentes d'ordre pratique et économique, l'enseignement public au Burkina Faso ne saurait être dispensé dans toutes les langues. On est donc amené à opérer des choix et, au regard de la diversité linguistique, la question est de savoir quelles langues choisir et à partir de quels critères. Pour faire un choix judicieux, il importe d'avoir non seulement une claire vision des objectifs que l'on veut atteindre, mais aussi des principes directeurs pour guider ce choix. En ce qui concerne le Burkina Faso, l'objectif majeur est sans doute de faire en sorte que l'école devienne véritablement

un produit de la société burkinabè. L'école est normalement au service de la société dont elle est le produit. Autrement, elle agit comme un corps étranger ou comme un cancer qui, à terme, mettra en péril cette société.

Les principes de choix des langues

Même avec une claire vision des objectifs que l'on cherche à atteindre, il est bon d'établir des principes de base pour servir de guidelines dans la définition des critères de choix de langues. En tenant compte de la situation du Burkina Faso, nous en proposons les 4 suivants :

- le choix des langues doit être un facteur de rapprochement entre l'école et la communauté ;
- en aucun cas le choix des langues ne doit être un facteur d'exclusion ou de substitution d'une langue par une autre ;
- le choix des langues doit viser la promotion du bilinguisme comme un mode de vie normal et une source de richesse pour le développement et le progrès ;
- le choix des langues vise l'émergence, par voie de politique et d'aménagement linguistique cohérents, de citoyens Burkinabè capables de participer au développement de leur pays en s'impliquant et en agissant efficacement aux niveaux qu'ils désirent : local, national, régional et international.

Il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour rassurer d'abord les populations dont les langues ne seront pas choisies, et ensuite pour les amener à comprendre que le choix n'est pas dirigé contre elles. En somme, il faut que le choix des langues soit perçu comme un passage obligé pour mieux servir l'ensemble de la communauté burkinabè et non comme un moyen pour exclure les minorités linguistiques ou une quelconque partie de la communauté.

Les populations à la base, bien qu'elles n'aient pas accès à la langue officielle, constituent le facteur décisif de la vie économique et du développement national. C'est pour cela que le choix des langues doit aller au-delà de l'enseignement pour prendre en compte les problèmes de la gouvernance décentralisée. Le choix est plus facile à faire et a plus de chance de rencontrer l'adhésion des populations s'il répond à leurs besoins et s'il se conforme aux réalités sociolinguistiques du pays. Un de ces besoins, par exemple, est de donner aux parents d'élève « non francophones » la possibilité de comprendre ce qui se passe à l'école et de suivre le travail de leurs enfants scolarisés. Pour favoriser l'implication et la participation des masses, il convient d'opérer les choix en partant de la base vers le sommet. En procédant ainsi, on s'insère dans les stratégies endogènes de communication déjà existantes et que l'on peut améliorer.

A l'examen des données présentées au tableau 1, on se rend compte que 91,79 % de la population parlent 27,11 % des langues nationales et que inversement 72,88 % des langues sont parlées par seulement 7,13 % de la population. Cette situation a une importante implication d'ordre théorique que l'on ne peut pas ignorer dans la définition des critères de choix des langues. En effet, les 72,88 % des langues dont

les locuteurs représentent seulement 7,13 % de la population sont aussi les langues de moindre diffusion. Ces langues qui ont chacune moins de 100 000 locuteurs ne sont guère parlées au-delà de leur territoire. Le vyeemo (vigué), le th^aen (thouni ou lorhon) et le cesa (komono), par exemple, ne sont guère connus ou parlés en dehors des Départements administratifs de Karankasso-vigué, de Kampti et de Mangodara. La même observation vaut pour le samoma (Toéni/Sourou), le sillanka (Pensa/Sanmatenga), le biali (Momba/Kompienga), le kusa'al (Zoaga/Boulgou), le winyè (Boromo, Kalambouli/Les Balé), etc. Le rapport de force entre les langues, comme nous l'avons déjà dit, conduit généralement les minorités linguistiques à apprendre les langues majoritaires par lesquelles elles peuvent accéder au partage des ressources. Les locuteurs des langues majoritaires adoptent d'ailleurs la même stratégie lorsqu'ils se trouvent en situation de minorité. Ainsi, des migrants moose à Kawara (Léraba) ont appris le natoro et le jula pour bien s'intégrer à la communauté natoro qui les a accueillis et pour pouvoir faire leurs affaires à d'autres niveaux plus larges. Ce comportement général que l'on peut observer chez les minorités linguistiques implique que les 7,13 % de la population qui parlent les 72,88 % des langues ont une perméabilité linguistique plus importante que les 91,79 % de la population qui ne parlent que 27,11 % des langues. Par conséquent, on peut raisonnablement affirmer que le taux de bilinguisme est plus important chez les 7,13 % de la population qui parlent les 72,88 % des langues nationales.

Partant de ce constat, la politique linguistique au Burkina Faso peut être formulée en prenant en compte la division géopolitique du pays et la décentralisation en cours. Dans cette perspective, le choix des langues intéresse à la fois l'enseignement et la gouvernance décentralisée. En prenant cette orientation, on opère un véritable rapprochement entre la communauté et les institutions étatiques en général et l'école en particulier. Au regard de la situation qui vient d'être présentée, le nombre des langues « candidates » se limite déjà aux 16 langues qui satisfont les besoins de communication de 91,79 % des Burkinabè. Les critères de choix s'appliqueront à ces 16 langues.

Les critères de choix

Pour déterminer l'admissibilité et l'admission à l'officialisation des langues nationales, NIKIEMA (2004 :7) a proposé les critères suivants :

- le poids démographique au niveau national ;
- la couverture géographique ;
- la véhicularité au niveau national ;
- la fonction d'intégration régionale.

A l'exception de la couverture géographique, nous reprendrons à notre compte les mêmes critères que nous avons d'ailleurs préconisés en partie dans Kedrebéogo (1998 et 2003). La couverture géographique n'est pas, à notre avis, un critère décisif car elle ne coïncide pas toujours avec le poids démographique de la langue. Bien que très minoritaire, le jaane (Dian), se retrouve dans les provinces de la Bougouriba et du Tuy alors que le kasim qui est numériquement plus important

n'occupe que dans la province du Nahouri. Nous ajoutons, par contre, deux autres critères qui sont : l'état de description scientifique de la langue et l'existence d'une sous-commission nationale.

Le poids démographique

Puisqu'il s'agit de servir le plus grand nombre possible, une langue dont le poids démographique est important est préférable à une langue minoritaire. Une langue qui est parlée comme L1 ou L2 par 0,89 % de la population, soit par au moins 100 000 personnes, est en principe éligible comme langue d'enseignement et de gouvernement au niveau local.

La véhicularité

La véhicularité est un critère important qui traduit la vitalité et la fonction utilitaire d'une langue. Une langue devient véhiculaire lorsque des personnes de langues différentes acceptent de l'apprendre et de l'utiliser pour la communication intercommunautaire. Entre deux langues, on préférera celle dont la véhicularité est plus marquée.

L'état de description scientifique

Ce critère est particulièrement important parce que l'enseignement et l'administration ne peuvent pas fonctionner efficacement sans la forme écrite de la langue. Le choix d'une langue doit, par conséquent tenir compte de l'état d'avancement de sa description et, éventuellement, de la disponibilité d'une littérature dans la langue.

L'existence d'une Sous-commission nationale

L'existence d'une Sous-commission nationale de langue (S/CNL) est le fait des locuteurs de cette langue. Elle traduit donc une prise de conscience des locuteurs et leur volonté de valoriser et de promouvoir leur langue en l'étudiant et en la standardisant. Les langues qui ont une Sous-commission sont donc, en principe, éligibles.

Le caractère transfrontalier

Il ne s'agit pas seulement des langues transfrontalières. Une langue peut avoir un nombre important de locuteurs dans plusieurs pays, donc en dehors de son terroir habituel. Nous considérons qu'une telle langue a un caractère transfrontalier. Le choix des langues qui n'est pas un repli sur soi (principe n° 4), doit se préoccuper de l'intégration africaine et de l'ouverture sur le reste du monde. Entre deux langues, on donnera la préférence à celle qui peut mieux assurer cette intégration et cette ouverture sur le monde.

Le tableau V est une illustration de comment les 16 langues satisfont aux critères que nous venons d'exposer.

Tableau V. Langues et critères de choix.

Langues	Locuteurs (2006)	Véhicularité	Description (Thèses, Rapports et Mémoires) ⁷	S/CNL	Transfrontalières
Moore ⁸	6 516 317	(+)	39	+	4
Fulfulde	1 254 268	(+)	6	+	3
Gulmancema	726 385	-	10	+	3
Bisa	462 743	-	2	+	-
Dagara	400 086	-	12	+	2
Jula	340 991	+	9	+	3
Lyele	313 160	-	4	+	-
San	303 729	-	5	+	-
Bobo	290 904	-	9	+	-
Bwamu	277 621	-	6	+	2
'Lobri	244 733	-	1	+	2
Mεεka (marka)	219 486	-	-	-	-
Senufo ⁹	184 755	-	1	+	3
Nuni	153 283	-	6	+	2
Tamaashaq	119 850	-	-	-	3
Kasim	116 474	-	2	+	2

Au niveau national, seul le jula satisfait le critère de la véicularité. Le moore et le fulfulde sont utilisés comme langues véhiculaires mais dans une moindre mesure et dans des situations particulières. En ce qui concerne l'état de la description, on remarque que le « lobri, le senufo, le marka et le tamaashaq sont les langues les moins étudiées. En outre, le marka et le tamaashaq n'ont pas de sous-commission. Sur les 16 langues, on a 10 langues transfrontalières et 9 qui, sans être transfrontalières, sont parlées hors des frontières du Burkina Faso, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, au Niger et au Togo. Le marka, le tamaashaq et le senufo sont les langues qui satisfont le moins à l'ensemble des critères définis. En dehors de son poids démographique (219 486 locuteurs), le marka ne satisfait aucun des critères de choix. Dans les diocèses de Dédougou et de Nouna, l'Eglise catholique dispose d'une certaine littérature en marka (livres de prières, catéchisme, Nouveau Testament), mais il n'existe, à notre connaissance, aucune description scientifique de cette langue à part la thèse de Diallo Mahamoudou (1988). Le tamaashaq est une langue transfrontalière qui a son propre système d'écriture (le tiffinah), mais, à notre connaissance, aucune étude n'a encore été faite sur cette langue, au moins au Burkina Faso. Le sénoufo est un ensemble de parlers plus ou moins proches. Bien qu'étant une langue transfrontalière, le sénoufo est peu connu sur le plan scientifique, au moins en ce qui concerne le Burkina Faso. D'une manière générale, l'état des connaissances sur ces 3 langues est encore trop parcellaire et, pour cette raison, elles ne peuvent pas, au stade actuel, être retenues. Après ce filtrage, nous n'avons plus que les 13 langues qui figurent au tableau ci-dessous.

⁷ Sources : Nikiéma, N. 2004. « Les langues nationales dans l'administration pour la bonne gouvernance et la participation démocratique ».

⁸ Au sens strict du mot, le moore n'est pas une langue transfrontalière. Il compte cependant un nombre important de locuteurs en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger.

⁹ Il s'agit ici du sicite, une des langues senufo parlée au Burkina Faso.

Tableau VI. Les langues éligibles pour l'enseignement et l'administration décentralisée.

Langues	Locuteurs (réajusté)	%	Doc. descriptifs	S/CNL	Couverture géographique	Pays où L est parlée
Moore	6 516 317	50,19 %	39	+	16 provinces	4
Fulfulde	1 254 268	9,66 %	6	+	4 provinces	3
Gulmancema	726 385	5,59 %	10	+	5 provinces	3
Bisa	462 743	3,56 %	2	+	1 province	-
Dagara	400 086	3,08 %	12	+	1 provinces	2
Jula	340 991	2,62 %	9	+	6 provinces	3
Lyele	313 160	2,41 %	4	+	1 province	-
San	303 729	2,33 %	5	+	2 provinces	-
Bobo	290 904	2,24 %	9	+	1 province	-
Bwamu	277 621	2,13 %	6	+	4 provinces	2
'Lobri	244 733	1,88 %	1	+	1 province	2
Nuni	153 283	1,18 %	6	+	2 provinces	2
Kasim	116 474	0,89 %	2	+	1 province	2
Total	11 400 694	87,69 %		13	45	

Ces 13 langues dont le poids démographique représente 87,69 % de la population sont celles qui satisfont le mieux aux critères que nous avons définis. Elles couvrent pratiquement tout le territoire national (45 provinces) et peuvent servir à la fois comme langues de l'enseignement et de l'administration décentralisée. La question est maintenant d'ordre pratique : comment utiliser ces 13 langues de manière cohérente ?

Plan d'aménagement pour l'utilisation des langues choisies

Le plan d'aménagement linguistique qui est proposé ici se fonde sur les principes directeurs énoncés ci-dessus, notamment le rapprochement de l'école et de l'administration des communautés de base, la promotion du bilinguisme et l'ouverture sur le monde. Il prend en compte aussi la situation des langues et du bilinguisme telle qu'exposée ci-dessus. En rappel, le fait majeur qui caractérise cette situation est que 91,79 % de la population parlent 27,11 % des langues nationales et que inversement 72,88 % des langues sont parlées par seulement 7,13 % de la population. Les 72,88 % des langues dont les locuteurs représentent seulement 7,13 % de la population sont aussi les langues de moindre diffusion. Les locuteurs de ces langues de moindre diffusion, pour des raisons économiques et de mobilité sociale, ont besoin de connaître les langues majoritaires de leur région, c'est-à-dire l'une ou l'autre des 13 langues qui peuvent être utilisées à la fois pour l'enseignement et l'administration.

En partant donc de cette situation et du principe du droit à la langue pour tous, il est possible de faire un aménagement linguistique stratifié à 4 niveaux. Cela permet à chaque langue nationale de continuer à évoluer normalement sur son territoire pendant que les 13 langues choisies sont utilisées à la fois dans le système éducatif et dans les structures décentralisées de l'Etat. Les niveaux sont : local, provincial, national, interafricain et international.

Le niveau local

Le niveau local couvre l'espace du Département administratif mais il peut, selon les cas, s'étendre à la Province, voire à la Région. Chaque langue nationale peut trouver sa place au niveau des 350 départements que compte le Burkina Faso. Au niveau départemental, la valorisation des langues, surtout des langues de moindre diffusion, peut être prise en charge par les démembrements des Sous-commissions nationales des langues. La langue dominante ou *lingua franca* du département étant généralement comprise et utilisée par la population peut être utilisée comme langue de travail dans toute action de développement de ce Département. En procédant de cette façon, on donne aux populations à la base les moyens de s'approprier véritablement la décentralisation et de s'auto développer.

Le niveau provincial

Le niveau provincial couvre l'espace de la province et peut aussi, selon les cas, s'étendre jusqu'à la Région. C'est à ce niveau que les 13 langues seront déployées et utilisées comme langues officielles provinciales. Munies de ce statut, elles sont utilisées pour l'enseignement et l'administration de la province. Les provinces sont linguistiquement homogènes ou hétérogènes. Dans les provinces homogènes comme le Gourma, le Nayala ou le Kourwéogo, rien ne s'oppose à l'utilisation du gulmancema, du san ou du moore comme langues de l'enseignement et de l'administration, ces langues étant déjà le moyen de communication des populations vivant dans ces provinces. L'hétérogénéité linguistique d'une province ne signifie pas que les populations vivent en autarcie. L'hétérogénéité linguistique favorise l'émergence d'une langue véhiculaire qui sert comme langue de communication entre les différentes communautés linguistiques. Dans les Provinces hétérogènes comme le KénéDougou, la Léraba ou la Comoé, le jula qui émerge comme langue véhiculaire peut servir comme langue de travail. L'enseignement et l'administration peuvent donc utiliser l'une ou l'autre des 13 langues dominantes à travers le territoire national. L'initiation aux langues étrangères (anglais, français) peut également commencer à ce niveau.

Le niveau national

Au niveau national, il convient tout d'abord d'ériger le fulfulde, le jula et le moore en langues nationales officielles conformément aux recommandations des Etats Généraux de l'Education (1994) et du Forum National sur les Langues Nationales (2004). Nanties de ce statut et aux côtés du français, ces 3 langues auxquelles des

fonctions spécifiques seront allouées auront droit de cité dans le système institutionnel. En ce qui concerne l'enseignement, on continuera d'utiliser ces trois langues mais, autant que possible, de manière exclusive. Cela veut dire que la langue d'enseignement au niveau provincial ne doit pas coïncider avec la langue d'enseignement au niveau national. Si au niveau provincial la langue d'enseignement est déjà le fulfulde, par exemple, au niveau national, on introduira le jula ou le moore. En procédant de la même façon dans toutes les provinces, on favorise à la fois le développement du bilinguisme autour de ces langues et l'amélioration des schémas de communication à l'échelle de toute la nation. Au niveau scolaire, l'initiation aux langues étrangères se poursuit et se renforce.

Le niveau inter africain et international

C'est à ce niveau que les langues étrangères sont incontournables. On se préoccupera d'abord de l'intégration africaine en faisant intervenir les langues africaines qui sont à la fois transfrontalières et véhiculaires (bambara, houssa, swahili, etc.). C'est également à ce niveau que les langues européennes ou autres (anglais, français, espagnol, chinois, etc.) s'imposent comme moyen d'ouverture sur le reste du monde. Un choix devrait s'opérer parmi ces langues, et ce choix devrait logiquement être guidé par les intérêts nationaux plutôt que par d'autres considérations. Le plan d'aménagement linguistique se présente schématiquement comme au tableau ci-dessous :

Tableau VII. Plan d'aménagement linguistique pour le Burkina Faso.

	Niv. local	Niv. provincial	Niv. national	Niv. inter africain et international
	Toute LN	xxx	xxx	xxx
Primaire	xxx	13 LPro + LI	xxx	xxx
Secondaire	xxx	xxx	LPro + {LNO} + LI	xxx
Supérieur	xxx	xxx	xxx	a. LAGC : (bamana, hausa, swahili, arabe etc.) b. LI : (anglais, français, espagnol, etc.)

LN : Langue nationale ; LPro : Langue provinciale ; LNO : Langue nationale officielle ; LAGC : Langue africaine de grande communication ; LI : Langue internationale.

Ce plan d'aménagement qui se veut intégral implique une redistribution des fonctions sociales allouées aux langues nationales et aux langues étrangères. Par conséquent, il permet à tout citoyen burkinabè qui le désire de s'impliquer, selon ses besoins et ses capacités, au(x) niveau(x) qu'il/elle souhaite. La langue, dit-on, est comparable à la monnaie dont la valeur dépend du pouvoir d'achat. Par exemple, l'individu dont l'activité économique se limite au niveau de son village et des localités environnantes n'a pas besoin d'une autre monnaie que celle qui est en cours dans cet espace où il opère ses transactions. Si, par la suite, son activité économique prend une

envergure nationale, régionale ou internationale, il n'hésitera pas à se donner les moyens d'action nécessaires à ces niveaux. Le droit à la langue n'implique pas identité des besoins, ni des capacités ou des ambitions. Il ne sert donc à rien d'imposer une langue à un niveau donné où une autre, mieux indiquée, existe déjà.

En ce qui concerne particulièrement l'école, le plan d'aménagement est élaboré avec la vision d'un enseignement modulé qui rend l'apprenant apte à s'intégrer efficacement à la vie sociale quel que soit son niveau au moment où il quitte l'école. A la fin du cycle primaire l'élève est potentiellement bilingue (L1 + L2) et est initié à une langue internationale (LI). A la fin du second cycle, il aura potentiellement acquis 2 LN (L2 + L3) et renforcé sa maîtrise de la LI. En terminant le cycle supérieur, l'étudiant maîtrise potentiellement 3 LN (L2 + L3 + L4), 1 LI et est initié à une langue africaine de grande communication (LAGC). A terme on aura une situation de bilinguisme généralisé avec ce que cela comporte en terme d'enrichissement personnel, de mobilité, de cohésion sociale renforcée et de capacité de mobilisation pour la construction nationale et le développement.

Conclusion

Il est difficile à un Etat dont la langue de travail est inaccessible à la plus grande majorité des citoyens de fonctionner efficacement. C'est en tenant compte de cette réalité que les critères de choix des langues proposés ici ont pris une perspective qui va au-delà de l'école. Ces critères de choix ont été proposés à la lumière de la situation linguistique du pays, de la dynamique des langues et sont guidés par un certain nombre de principes directeurs. Etant donné que les problèmes linguistiques de l'école ne peuvent pas trouver une solution adéquate en faisant abstraction du contexte social, un plan d'aménagement linguistique intégral a été préconisé pour un plus grand rapprochement entre les populations, l'école et les autres institutions de l'Etat. La modulation des enseignements telle que proposée ici doit permettre de réduire, voire d'éliminer les déchets scolaires. Quel que soit le niveau où l'apprenant quitte l'école, il est suffisamment armé pour s'intégrer et s'impliquer dans sa société.

Il y a des préalables à la mise en œuvre de ce plan d'aménagement linguistique intégré. La première chose à faire est un travail de recherche pour préparer les 13 langues à assumer efficacement leurs nouvelles fonctions¹⁰. Il faut envisager aussi la formation du personnel enseignant et l'adaptation des curricula. La traduction des textes fondamentaux est nécessaire pour non seulement créer un environnement lettré, mais aussi pour favoriser une participation plus active et plus consciente de la population. La mise en œuvre du plan d'aménagement linguistique est surtout une question de volonté politique. A ce niveau, le problème est d'arriver à convaincre l'élite et même les populations à la base que les langues nationales constituent un puissant levier pour le développement. Comme l'a souligné

¹⁰ Au regard des difficultés que rencontre certaines écoles bilingues, il est particulièrement important que la forme écrite des langues soit standardisée.

Houis (1971 : 7), « le problème ici n'est pas d'évacuer le français, ni de savoir si les langues africaines ont les propriétés internes requises pour assurer une fonction d'enseignement et de vulgarisation par écrit. Elles sont comme toute langue, adaptées aux besoins de communication des gens qui les parlent et, si ces besoins s'élargissent, l'ouverture et l'enrichissement de la langue sont affaire de politique et de décision du pouvoir. Le problème est de penser une politique linguistique avec les langues africaines comme véhicule d'enseignement, d'information et de culture, dans une prospective qui avance par étapes précises. Il s'agit de faire en sorte que le développement qui est une ouverture sur la modernité entraîne avec lui les langues africaines dans sa technologie et dans sa philosophie » (souligné par nous).

Les nombreux déchets scolaires ont suffisamment montré les limites d'un enseignement « tout en français ». Comme SAMASSÉKOU (2005), le président de l'Académie Africaine des Langues, notre conviction est qu'il « est temps que les langues africaines soient valorisées dans leur statut pour devenir des langues de travail et des outils de développement. A commencer par l'éducation, qui forme la base de demain. Cette valorisation doit se faire sur la base d'un partenariat entre les langues africaines et les langues officielles européennes ».

Nous remarquons, cependant, que cette notion de « langues partenaires » est une récente création de la Francophonie. Il s'agit donc d'un partenariat entre le français et les langues africaines, un partenariat généreux dans le discours mais qui ressemble parfaitement à celui du cavalier et son cheval. Le plus important et le plus urgent, de notre point de vue, est l'indépendance linguistique qu'il faut reconquérir en revalorisant les langues africaines pour elles-mêmes. On peut, ensuite, se préoccuper du partenariat linguistique qui est aussi une question de libre choix. Il y a une anomalie évidente dans le partenariat linguistique actuel et l'un des objectifs de l'aménagement qui est proposé ici est justement de la corriger pour établir un équilibre dans la répartition des rôles sociaux des langues.

Aucun pays au monde n'ayant encore réussi son développement sur la base d'une politique linguistique comparable à celle qui se pratique en Afrique, on pourrait parier que c'est en jouant sur le chapitre des langues que l'Afrique et, en particulier le Burkina Faso, trouvera sa voie vers le développement. Non pas ce développement préfabriqué et fondé sur l'économisme qu'on veut lui imposer, mais le développement auquel aspirent les Africains et qui ne peut pas être autre chose qu'un développement simplement humain. Le discours sur la valorisation des langues africaines dure depuis un siècle. Il est temps d'entreprendre des actions concrètes et énergiques en étant conscient qu'un aménagement linguistique s'inscrit dans la durée et que le plein succès, par conséquent, n'est jamais garanti au premier coup d'essai.

Références bibliographiques

- BAMGBOSE A., 1991. *Language and the Nation*. Edinburgh : Edinburgh University Press.
- BAMGBOSE A., 1994. « Pride and Prejudice in Multilingualism and Development » in R. Fardon and G. Furniss (eds.) *African Languages, Development and the State*. London: Routledge: 33-43.
- BAMGBOSE A., 2000. *Language and Exclusion: The Consequences of Language Policies in Africa*. Hamburg –London: Lit Verlag Münster.
- BARRETEAU D. et YARO A., 2000.- Scolarisation et niveau de compétence en français au Burkina Faso. Ms. Ouagadougou : IRD. Communication lors de la Semaine de la francophonie, Ouagadougou, 11-21 mars 2000.
- BOKAMBA E. G. and TLOU J., 1977. « The Consequences of Language Policies of African States vis-à-vis Education » in OAU Bureau of Languages (ed.) *Reconsideration of African Linguistic Policies*. Kampala (Uganda): 43-66.
- DIALLO M., 1988. *Eléments de systématique et de dialectologie du marka-kan (Burkina Faso)*. Thèse pour le Doctorat de 3^e cycle - Université de Grenoble (France).
- FISHMAN J. A., 1968a. « Nationality-nationism and Nation-nationism » in J.A. Fishman et alii (eds.) *Language Problems of Developing Nations*. New York: John Wiley and Sons: 39-51.
- HOUIS M. 1971. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- KAHOMBO M., 1980. « Failure in the Obligatory Use of European Languages in Africa and the Advantages of a Policy of Linguistic Independence » in OAU Bureau of Languages (ed.) *Reconsideration of African Linguistic Policies*. Kampala (Uganda): 9-41.
- KEDREBEOGO G. et Z. YAGO, 1982. *Situation des langues parlées en Haute-Volta: perspectives de leur utilisation pour l'enseignement et l'alphabétisation*. Abidjan : ILA/ACCT.
- KEDREBEOGO G., 2005. Les langues officielles en Afrique francophone : langues de développement ou « langues d'enveloppement » ?
- KI-ZERBO J., 1990. *Eduquer ou périr*. Paris : L'Harmattan.
- KOM D., 2000. *La malédiction du français : Défis culturels et condition postcoloniale en Afrique*. Münster – Hamburg – London : Lit Verlag.
- NAZAM HALAOUI, 1994. « Les législations de langues en Afrique noire : Une introduction », *Universités*, vol. 15, N° 2 : 39-41.
- NIKIEMA N., 2004 : 7. Les langues nationales dans l'administration pour la bonne gouvernance et la participation démocratique. Communication donnée lors du Forum National sur les Langues Nationales (Ouagadougou, 8-9-10 avril 2004).
- SAMIR G., 1992. « L'Afrique, terre d'analphabétisme », *Jeune Afrique* N° 1630 du 2 au 8 Avril 1992.
- TURCOTTE D., 1981a. *La politique linguistique en Afrique francophone : une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- UNESCO, 1953. *The Use of the Vernacular Languages in Education*. Paris : Unesco.
- UNESCO, 1991. *Rapport mondial sur l'éducation*. Paris : UNESCO.
- UNESCO, 1992. *Unesco Statistical Yearbook*. Paris: UNESCO.
- UNESCO, 2003. *Education in a multilingual world*. Paris : UNESCO.
- VERHAEGEN B., 1977. « L'enseignement contre le développement », in *Ethiopiennes*.

Annexe

Inventaire des langues du Burkina Faso

Langue	Classification	Localisation
1. bambarge (senoufo)	Gur	Kenedougou
2. birifor	Gur	Bougouriba. Noumbiel
3. bisa	Manden	Boulgou
4. bobo	Manden	Houet
5. bōnkan (bolon)	Manden	Houët
6. bwamu (bobo)	Gur	Kossi. Banwa. Tuy. Mouhoun
7. byali (berba)	Gur	Tapoa. Komondjari
8. cerma (gouin)	Gur	Comoe
9. cesa (komono)	Gur	Comoe
10. cefo (tiéfo)	Gur	Comoe
11. curama (turka)	Gur	Comoe
12. dagara	Gur	Bougouriba. Noumbiel. Ioba
13. dogse (dogosié)	Gur	Poni
14. dogoso (dogon)	-	Yatenga
15. fulfulde	Ouest-Atlantique	Seno. Soum. Oudalan. Yagha
16. gbatogso (Padoro) Gur Poni		
17. gulmancema	Gur	Gnagna, Gourma. Kompienga. Tapoa. Komondjari
18. haoussa	Chamito Sémiti/Tchadique	Gourma
19. jaane (dian)	Gur	Bougouriba. Sissili. Bale
20. jalkunan (blé)	Gur	Leraba
21. joore (zaoré)	Gur	Koulpelogo
22. Jula	Manden	Houet. Comoe. Kenedougou. Leraba
23. dzungo (sénoufo)	Gur	Leraba
25. kaasa (gan)	Gur	Bougouriba. Poni
26. kar (karaboro)	Gur	Comoe
27. kasim	Gur	Nahouri
28. koronfe	Gur	Loroum. Soum. Yatenga
29. kusa'al (koussassé)	Gur	Boulgou
30. 'Lobri	Gur	Poni. Noumbiel
31. lyele	Gur	Sanguié
32. mēekakan (marka, dafing)	Manden	Mouhoun. Sourou
33. moore	Gur	Bam. Bazèga. Boulgou. Boulkiemde. Gāanzourgou. Kadiogo. Kouritenga. Koulpelogo. Kourweogo. Oubritenga. Passore. Namendtenga. Sanmatenga. Yatenga. Zondoma. Zoundweogo
34. moba	Gur	Komanjaari
35. nanderge (senoufo)	Gur	Kenedougou
36. ninkārṅa (nankana)	Gur	Nahouri

37. numu (senoufo)	Gur	Leraba
38. nuni	Gur	Sissili. Ziro. Bale
39. pana	Gur	Sourou
40. pwo (pougouli)	Gur	Bougouriba. Sissili
41. sama (wara)	Gur	Leraba
42. samoma (kalamsé)	Gur	Sourou
43. samoe (natiore)	Gur	Leraba
44. san (samo)	Manden	Nayala. Sourou
45. seme (siamou)	Krou	Kenedougou
46. senari (senoufo)	Gur	Kenedougou
47. sillanka	Manden	Sanmatenga
48. sipire (senoufo)	Gur	Kenedougou
49. sisali	Gur	Sissili
50. sōngociini (maransé)	Nilo-Saharien	Oudalan, Yatenga. Sāanmatenga
51. syēekun (sembala)	Manden	Houet
52. tagwa (senoufo)	Gur	Leraba
53. tamaashaaq	Chamito-sémitiqu/ Berbère	Oudalan
54. thēe (lorhon, thouni)	Gur	Poni
55. vyeemo (vigué)	Gur	Houet
56. wē (ther, toussian)	Manden	Houet. Kenedougou
57. winyè (ko)	Gur	Bale. Mououhou
58. ya'an (yana)	Gur	Koulpelogo
59. zarma (sonrhaï)	Nilo-saharien	Gourma
